

Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **30 (1942)**

Heft 620

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-264583>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Une Assemblée vaudoise.

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu, le 13 juin, à l'hôtel du Mont-Blanc, à Morges, son assemblée de délégués sous la présidence de M^{lle} A. Quinche, avocate à Lausanne; cinq sections sur sept étaient représentées; M^{me} Nicati-de Luze, présidente de la section morgienne, avait fleuri les tables de roses et de lis jaunes et réservé le meilleur accueil aux visiteuses.

Après avoir salué les déléguées des sociétés sœurs, M^{lle} Quinche rappelle la mémoire de M. Ernest Bovet, et donne connaissance du rapport annuel. Elle demande aux sections en sommeil de se reconstituer, d'étudier les problèmes actuels, de s'intéresser aux événements afin de préparer mieux leurs membres aux tâches nombreuses que l'on impose aux femmes; ces appels à la collaboration féminine, avec les devoirs qu'ils comportent, justifient l'égalité civile. M^{lle} Quinche a énuméré diverses nominations de femmes à des postes plus ou moins importants: greffières, femmes juges ou assesseurs dans les tribunaux de l'enfance, membres de conseils de tutelle. L'Office fédéral de l'alimentation prescrit qu'une femme doit faire partie du comité consultatif, à constituer dans chaque commune pour trancher les litiges nés du rationnement différentiel. Les sections sont priées d'étudier le projet de brochure « La Suisse de demain » qu'éditera l'Association suisse pour le Suffrage féminin et de faire connaître leur opinion sur les réformes proposées. Les récentes élections vaudoises de conseils de prud'hommes ont fait nommer 26 femmes comme le savent les lecteurs de ce journal.

Les comptes, présentés par M^{lle} Kammacher, dentiste à Clarens, ont été approuvés, ainsi que la gestion. On entendit encore un rapport sur l'activité de la section de Montreux, présenté par M^{lle} Kammacher, puis M. A. Truan (Vevey), donna des détails sur l'initiative prise par les Bernoises pour réclamer le droit de vote communal, un droit que la loi bernoise reconnaissait aux veuves et aux célibataires de 1833 à 1887. Les suffragistes bernoises, soutenues par plusieurs sociétés, par des partis politiques et par trois conseillers d'Etat, tout en acceptant joyeusement les devoirs toujours plus nombreux que leur impose l'Etat, alors que les droits qui en sont le corollaire leur sont toujours refusés, demandent la possibilité d'intervenir activement dans l'élaboration du monde qui se prépare.

L'assemblée écouta ensuite avec attention un exposé très clair de M^{me} A. Leuch (Lausanne), sur une question assez difficile: celle de la nationalité de la femme mariée et spécialement des mariages franco-suisse, que la conférencière suit de près depuis plusieurs années. Après avoir

rappelé que la guerre de 1914-1918 déjà a posé la question de la nationalité de la femme mariée par des cas tragiques de femmes qui se sont trouvées étrangères dans leur propre pays et ont été renvoyées dans un pays pour elles ennemi, M^{me} Leuch a insisté sur le fait que ni la Constitution, ni la législation suisses ne contiennent aucune disposition sur la perte de la nationalité suisse par une femme qui épouse un étranger; c'est par habitude que l'on a rejeté hors de la communauté suisse des femmes qui ne demandaient qu'à y demeurer, sous prétexte de l'unité de la famille, d'une unité basée sur la couleur du passeport. Or le droit à la nationalité peut être considéré comme le droit individuel le plus important et tout à fait imprescriptible. Il l'est bien pour le citoyen suisse!

Les mesures récemment prises par la France pour la naturalisation de la femme étrangère épousant un Français ont amené le Tribunal fédéral à autoriser une ressortissante suisse à choisir sa nationalité. Usant alors de ses pleins pouvoirs, le Département politique fédéral a décidé que la Suisse qui omet, volontairement ou non, de formuler la déclaration de naturalisation exigée par la législation française de 1938, perd la nationalité suisse sans acquiescer celle de son mari; cette femme sera donc apatriée. Dès maintenant, la femme mariée à un étranger ne pourra plus avoir une double nationalité, alors que la double nationalité n'entraîne pas pour la femme les mêmes inconvénients que pour l'homme. L'homme suisse ne perd jamais sa nationalité suisse; la Suisse épousant un étranger est rejetée hors de la communauté, sans regards aucuns. Ainsi la femme qui n'aura pas fait les démarches nécessaires perdra inexorablement sa nationalité suisse. Et comme la France se réserve le droit de ne pas naturaliser les femmes constituant des éléments douteux, ces indésirables resteront suisses tandis que l'honnête femme qui, avant son mariage, aura fait les déclarations nécessaires pour devenir Française en épousant un Français, sera irrémédiablement perdue pour notre pays.

Une courte discussion suivit, où furent fournis des exemples particulièrement douloureux de cas de femmes suisses parfaitement honorables et rejetées par leur pays. S. B.

Séance du Comité Central.

Ainsi qu'il en avait été chargé par l'Assemblée générale, le Comité Central a procédé à une étude approfondie des possibilités de création d'un Secrétariat permanent, lors de la séance qu'il a tenue uniquement à cet effet à Olten, le 28 juin. Après une longue discussion, il a élaboré un projet et un budget, que les Sections seront priées, par circulaire spéciale, d'étudier à leur tour avant le 1^{er} octobre prochain, afin qu'une nouvelle discussion, sur des bases plus solides qu'à l'Assemblée de Bienne, puisse avoir lieu, lors de la Conférence des Présidentes de Sections cet automne.

eux ensemble, sept fils et trois filles». Chose curieuse, le nom d'Aubigné n'y apparaît qu'à l'occasion de legs qu'elle fait, l'un de mille florins à un fils d'Agrippa, l'autre de mille plus gros diamant à sa fille, M^{me} de Villette.

Dans ce testament, la veuve du grand Aubigné exprime sa gratitude envers la cité qui a donné refuge à sa famille: «Je prie aussi cette dernière bonté (celle de Dieu) pour la conservation de cet Etat, et qu'acceptant sa sainte bénédiction, cette ville puisse être toujours l'asile et la consolation des personnes qui se retirent dans son Eglise pour y louer et invoquer son saint nom; qu'il lui plaise augmenter ses saintes grâces à MM. de cette ville, comme aussi à MM. nos pasteurs, afin que par leur sage conduite l'Eglise de Dieu soit conservée et augmentée de plus en plus»...

* * *

Il serait faux et artificiel de vouloir recréer un type uniforme: la Genevoise. On trouve dans notre histoire, comme dans celle des autres villes, les caractères féminins les plus dissimilables. Toutefois, les deux femmes que nous avons présentées nous paraissent incarner certains traits qu'on se plaît à reconnaître assez généralement aux Genevoises, traits qui leur font honneur et dont nous souhaitons la persistance chez nos concitoyennes d'aujourd'hui et de demain: le goût désintéressé du savoir, la tenue morale, le sens de la mesure, auxquels viennent s'ajouter cette vocation du dévouement conjugal et cette tendresse qui sommeillent au fond de tout cœur de femme. Ainsi, par leur vie féconde et digne, Louise Sarasin et Renée Burlamaqui ont fait cette démonstration toujours nécessaire que la vertu peut s'allier au charme, la culture de l'esprit aux plus nobles élans du sentiment.

Marg. MAIRE.

Petit Courrier de nos Lectrices

Une ménagère qui aime à savoir le «pourquoi» à d'autres. — Je pense que je ne suis pas la seule à accepter raisonnablement les restrictions que nous impose l'Office de guerre pour l'alimentation quand celui-ci nous en explique le motif, mais qui «rouspète» quand on prend des mesures dont le bien fondé lui échappe. De ce nombre se trouve celle de la répartition en deux lots du sucre pour confitures qui devrait bien motiver le dit Office dans les communications qu'il fait à la presse féminine à notre intention, car ceci amène à des situations au revers du bon sens! Par exemple, j'ai une amie dont le verger compte une série de beaux cerisiers, cette année chargés de fruits, pour la conservation desquels, et en dépit de toutes les recettes prodiguées par le dit Office, sa ration de sucre est largement insuffisante, alors qu'elle ne possède que deux pruniers, dont la récolte sera nulle pour cause de brouillard au moment de la floraison, et point d'autres arbres fruitiers qui lui fasse envisager la possibilité de conserves ou de confitures pour la seconde moitié de l'été! N'aurait-il pas été plus normal de compter sur le bon sens et l'intelligence de nos ménagères et de leur laisser employer à leur guise et suivant leurs possibilités particulières la ration supplémentaire de sucre destinée aux conserves?

données de façon très précise pour le séchage et la conservation.

Toutes celles de nos lectrices qui voudront y participer (bien qu'en plaine, les tilleuls soient maintenant défeuillés) voudront bien en informer soit M^{me} Haemmerli-Schindler présidente centrale, Kantonsschulstrasse 1, Zurich, soit la présidente du Service complémentaire féminin civil de leur canton (pour Genève, M^{me} de Rham, 22, rue Et-Dumont) qui leur feront savoir dès septembre où elles doivent adresser ce qu'elles auront soigneusement séché à l'ombre et à l'air cet été.

Carnet de la Quinzaine

SOTTENS: Emissions des «Cinq minutes de la Solidarité», le dimanche à 18 h. 45.

Dimanche 12 juillet (Lausanne): Ecole pour le personnel des asiles.

Dimanche 19 juillet (Lausanne): Amies de la Jeune Fille: le franc pour la jeunesse.

Dimanche 26 juillet (Lausanne): Collecte du 1^{er} août.

Du 13 au 18 juillet:

GENÈVE: Institut des Sciences de l'Éducation (Institut J.-J. Rousseau) Palais Wilson: Semaine pédagogique suisse. Conférences publiques, causeries, entretiens par groupes sur des questions de méthodologie de l'enseignement individuel, d'éducation familiale, de psychologie appliquée, d'orientation professionnelle, d'éducation des arriérés, etc., etc. Excursions et visites d'institutions. Programme détaillé et renseignements à l'Institut, 52, rue des Pâquis.

ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ TÉLÉPHONE

MAGNENAT

28, RUE DU MONT-BLANC
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Contre les douleurs, migraines,
grippe, et rhumatismes, le cachet

SOULAGINE

est toujours efficace

Dépôt général:
Pharmacie du Bourg-de-Four, E. Homberger, Dr en pharmacie, Genève

Épuration à vapeur

„Au Cygne du Nord,”
Maison fondée en 1860

Albert Schützli 2, rue John-Grasset
Usine à vapeur Plainpalais Tél. 4.31.33

Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou l'anhydride sulfureux SO₂ - Reoul Pictet - LAVAGE DE COUVERTURES ET TOUTES ESPÈCES DE LAINES. Destruction de punaises par de puissants procédés chimiques.

L'Ecole Dumuid organise son 19^{me} cours de vacances à Genève, en plein air: 13 juillet - 30 août 1942. 8 h. - midi: préparation aux examens; entraînement intensif. Après-midi: visite des expositions et sports. Éléves externes ou pensionnaires. 19, rue Lamartine, tél. 2.75.62.



POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

XI^{me} Camp des éducatrices VAUMARCUS, du 8 au 12 août 1942

Programme résumé du camp

Samedi 8 août.

10 h. 30 Ouverture du Camp.
15 h. M. Lucien Bovet, docteur à Cery: Au delà de la psychothérapie.

Dimanche 9 août.

9 h. Méditation. M^{lle} L. von Auw, pasteur à Saint-Loup.

10 h. M. Russillon, missionnaire: Pour un service fécond: Vie intérieure anémique ou vie intérieure rayonnante?

15 h. Quelques campeuses nous parlent de leur activité.

Lundi 10 août.

9 h. Etude biblique en commun.

10 h. M. Lalive d'Epinay, secrétaire à l'Office de l'alimentation, Berne: Pour travailler dans le réel: l'information sur la situation présente du pays.

15 h. Groupes de discussion: Répercussion des conflits familiaux sur l'âme enfantine. Comment dirigeons-nous la vie sexuelle de nos enfants?

Mardi 11 août.

9 h. Etude biblique en commun.

10 h. M. Eric de Montmollin, écrivain: Notre Service.

14 h. Heure de lecture: Quelques pages d'auteurs suisses-allemands (en français!).

15 h. Groupes de discussion: Comment mettons-nous nos enfants en contact avec Dieu?

1942: Honnêteté des adultes... honnêteté des enfants...

Mercredi 12 août.

9 h. Etude biblique en commun.

10 h. M. Charly Clerc, professeur au Polytechnicum: Livres, paysages et pays de Suisse allemande.

14 h. Culte de clôture.

Tous les jours: musique et cantonnements.

Prix pour les 5 jours: 24-32 fr. selon le logement. S'inscrire avant le 15 juillet auprès de S. Capt, Lutry: après cette date: chez S. Capt, «Le Lion d'Or», Le Sentier. Pour toute demande de renseignements, prière de joindre une carte-réponse.

La Maison d'éducation «Les Mayoresses» recevait avec reconnaissance des livres en français, pouvant convenir à des jeunes filles de 15 à 20 ans. Mercl d'avance à toutes les personnes qui voudront bien nous aider à procurer des livres agréables et instructifs aux jeunes filles. Prière d'adresser les envois à la Maison d'Éducation pour jeunes filles, «Les Mayoresses», Chailly s. Lausanne.

Bibliothèque
pour la jeunesse
Au Blé qui Lève
chez Mme L.-L. DUFOUR
La Vuachère
LAUSANNE
Prêts de livres dans
toute la Suisse.
Renseignements gratuits

Hôtel des Familles GENÈVE

„Christliches Hospiz“
en face de la gare TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.50



NETTOYAGES
TEINTURES
Noir deuil en 12 h.
Magasins:
9, QUAI DES BERGUES
Tél. 2.47.35
7, RUE DE RIVE
Tél. 5.19.37
2, R. MICHEL-DE-CREST
Tél. 4.17.39
Usine et magasin:
53, RUE DE ST-JEAN
Tél. 2.35.95
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité